

ARRETE N° 2023 – 193

DÉLÉGATION DE SIGNATURE À L'ADMINISTRATION

BONS DE COMMANDE

5 – Institution et vie politique

5-5 – Délégation de signature

Nous, **Frédéric MARCHE**, Maire de Cléon,

Vu :

- l'Article L2122-19 du Code général des Collectivités Territoriales ;
- le Procès-Verbal de l'élection du Maire et des Adjointes du 06 juin 2021 ;
- la délibération n° 05.08.2021.21 du 06 juin 2021 portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire en application de l'Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier au titre de l'alinéa 4 ;

Considérant :

- qu'il est nécessaire pour le bon fonctionnement de l'administration territoriale de donner délégation de signature de bons de commande à des directeurs et responsables de services ;

ARRETONS

ARTICLE 1^{er} :

La délégation de signature est accordée à **Monsieur CHERICHI Alexandre**, dans le cadre de l'exercice de sa fonction en qualité de Directeur de la Communication pour un montant maximal hors taxe de **500 €** pour :

- **La signature des bons de commande imputables en section de fonctionnement**
- **L'engagement et la dépense correspondante à effectuer**

ARTICLE 2^{ème} :

Le présent arrêté prend effet à compter du 05 septembre 2023.

ARTICLE 3^{ème} :

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 4^{ème} :

La Directrice Générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de la Région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime et copie remise à l'intéressé.

Fait à Cléon, le 05 septembre 2023

Le Maire,

Frédéric MARCHE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Délégation de signature à l'administration - bons de commande

Date de transmission de l'acte : 06/09/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 06/09/2023

Numéro de l'acte : 2023-193 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 076-217601780-20230905-2023-193-AI

Date de décision : 05/09/2023

Acte transmis par : Chahinaz FOUGHALI

Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.5. Delegation de signature